

Formalités de **Visa** Cameroun :

Visa Stage, formations, Etudes - Visa de travail - Visa de transit – Visa temporaire, Regroupement familial

Pour toutes les catégories de visas mentionnées ci-dessus, il faut fournir les documents requis pour un visa touristique :

- 1 passeport valable au moins 6 mois
- 2 photos d'identité
- 1 Attestation de voyage ou copie des billets électroniques
- 2 Formulaires de demande de visa à imprimer en couleur
- 1 certificat d'hébergement signé par les autorités ou une réservation de l'hôtel couvrant l'ensemble du séjour

En fonction de la nature du visa demandé, il faut fournir en supplément :

Visas de stages, formations et études : 1 lettre d'inscription, stage ou formation de l'institut Camerounais

Visa de Travail : 1 certificat de travail au Cameroun et une autorisation de travail délivrée par les autorités camerounaises

Visa de Transit : 1 billet d'avion mentionnant la destination finale ainsi qu'un visa d'entrée dans le pays de destination

Visa Temporaire, Regroupement familial 1 lettre d'invitation de la famille ou amis au Cameroun signée par l'autorité camerounaise compétente.